

CAROLYNN COBURN
Haliburton, Ontario

5 octobre 2016

Comité spécial sur la réforme électorale
a/s de la Chambre des communes
Ottawa (Ontario)

Mesdames et messieurs membres du Comité,

Je suis citoyenne canadienne et présidente d'Environment Haliburton!, un petit organisme à but non lucratif géré par des bénévoles dont l'objectif est d'éduquer le public aux divers enjeux environnementaux. Je fais référence à cet organisme ci-dessous, mais les commentaires suivants ne représentent que mon opinion personnelle.

J'ai regardé deux sessions du Comité à Ottawa vers la fin du mois d'août, quand des universitaires et des acteurs politiques ont fait des présentations. Une suggestion avec laquelle j'étais d'accord était celle que bien qu'un référendum sur la réforme électorale soit recommandé, il devrait avoir lieu seulement après deux cycles électoraux où un système à représentation proportionnelle est utilisé pour que les gens y soient habitués. Il semblerait bien que la peur de l'inconnu soit en partie responsable des échecs des référendums en faveur d'un système à représentation proportionnelle dans d'autres pays.

Une autre opinion que j'ai trouvée pleine de sagesse était sur la question du vote électronique. L'expert mentionnait que notre système actuel est un système responsable, avec des agents électoraux vérifiant les bulletins de vote. Les gens ont confiance en ce système et le système papier fonctionne. Un changement vers le vote électronique pourrait éroder la confiance du public. Il n'y a pas de bonne raison de changer le système actuel.

La question du vote obligatoire était aussi un sujet de discussion. Je suis contre le vote obligatoire et je suis d'accord avec l'opinion d'un des experts qui disait qu'une telle mesure résulterait à ce que plusieurs personnes mal informées iraient maintenant voter. Ces personnes pourraient voter au hasard ou selon les opinions des autres, nous devrions plutôt encourager plus de gens à aller voter de leur propre gré.

Lors d'une réunion d'Environment Haliburton! en septembre, nous avons discuté de l'origine de votre comité, de son mandat et des modes de scrutin de remplacement. L'un d'entre nous a préparé une présentation PowerPoint; avant la rencontre nous avons pris conscience qu'il y avait plusieurs termes peu ou mal connus que nous voulions abrégier dans les diapositives : MUT, VP, VUT, scrutin de liste (ouvert ou fermé), RPM. Pour que notre public comprenne mieux ces termes, je les ai écrits et définis sur des affiches de taille tableau à feuilles. J'ai utilisé une section de votre site comme source d'information (Systèmes électoraux 101).

En bref, j'ai pris conscience que beaucoup d'explications étaient nécessaires pour expliquer les détails d'un seul système à représentation proportionnelle tout en prenant en considération les valeurs d'un tel système que vous devez évaluer lors de votre mandat. Notre public (environ 30 personnes) était formé de gens possédant une bonne éducation et était au fait en matière de politique. Après la rencontre, quelqu'un a suggéré de tenir une

autre rencontre pour discuter de la mise en place d'un système à représentation proportionnelle mixte. À quoi ressemblerait le bulletin de vote? Quelle serait la taille de la circonscription? De quelle manière un membre directement élu serait-il associé à la circonscription comparativement aux membres élus par leurs partis?

Je suis certaine que vous prenez toutes ces questions en considération et de manière beaucoup plus détaillée. Je suis aussi consciente que mon intérêt pour ces questions est plus élevé que la moyenne des gens. En considérant ces observations, je conclus donc que le choix d'un mode scrutin en particulier ne devrait pas être décidé par le public.

Si toutefois vous deviez poser une question immédiatement au grand public, puis-je suggérer :

Lequel de ces modes de scrutin préférez-vous?

Un système permettant à un parti d'obtenir une majorité de sièges au Parlement bien qu'une minorité d'électeurs ait voté pour ce parti.

OU

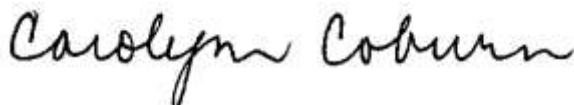
Un système où les sièges au Parlement seraient distribués proportionnellement au nombre de votes que le parti a reçus.

La question pourrait bien être mieux formulée, mais je ne crois pas que l'on devrait demander au public de voter pour un changement ou non du système actuel. Vous devriez seulement demander quel type de système le public veut. La responsabilité de choisir un système qui répond aux exigences du public reviendrait alors aux politiciens.

Considérant la création de ce Comité, il semble logique qu'une majorité des membres de la Chambre des communes semble penser que les Canadiens préfèrent un système à représentation proportionnelle. Il semble donc logique de conclure qu'il n'est pas vraiment nécessaire de poser la question. Il ne reste plus qu'à choisir un système à représentation proportionnelle qui soit le mieux pour le Canada.

En conclusion, je veux vous remercier pour votre travail sur le mandat que le Parlement vous a confié en juin. C'est un mandat tellement important et j'espère que vous ferez fi de la partisanerie et que vous déploierez tous les efforts possibles pour bien servir les Canadiens.

Cordialement,



Carolynn Coburn